

Conseil Municipal  
du  
25 juin 2012

L'an deux mille douze, le vingt cinq juin, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier LAMOUREUX, Maire.

**Présents :** Didier LAMOUREUX, Annie POSSAMAI, Christophe LARTIGUE et Jérôme TROLLIET

**Excusés :** Annabelle CUVELLIER, Gilles FRAIS, Cédric SOULARD, Françoise MENEL Romain ROUX et Gilles GALLÈS

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier compte-rendu de la réunion du mois précédent. Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**RESULTATS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE POUR LA MISSION DE SONDRAGE DE SOL DE L'ESPLANADE FONGRAVE**

Monsieur le Maire présente les résultats des entreprises ayant répondu suite à la commission d'appel d'offres.

Entreprise	Tarif (TTC) des sondages pour le parking et la salle d'équipement sportif
AIS Groupe	1 614.60€
ECR Environnement	2 248.48€
Ingésol	2 986.41€

Le conseil municipal retient l'entreprise AIS à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que les sondages débiteront prochainement à l'esplanade Fongrave à la suite de la confirmation des résultats.

**LOCATION DU GARAGE (4 MOULIN DE GONIN)**

Monsieur le Maire indique que deux entreprises sont intéressées par la location de ce garage, soit la SAS Lamouroux et la SARL Galles. Afin de « partager » ce local, la Mairie devra indiquer dans le bail commercial, de 6 ans, qu'il y a possibilité de sous-louer.

**FUSION DU SIAEP**

Monsieur le Maire détaille l'historique concernant la fusion des Syndicats de l'eau, soit le SIAEP de St Brice, le SIAE de Rions et le SIAE de Targon. Il lit la proposition de délibération envoyée par le Président, Monsieur Modet. Cette délibération propose un paragraphe demandant un délai de 3 ans supplémentaires à Monsieur le Préfet pour faire une étude « technico-financière ». Le Conseil Municipal souhaite avoir des précisions concernant ce délai qui paraît un peu long.

## SALOON DE GORNAC

Monsieur le Maire lit l'arrêté préfectoral du 8 juin 2012 concernant la fermeture administrative du Saloon de Gornac pour une durée d'un mois.

De plus, Monsieur le Maire informe qu'il a eu un entretien avec Monsieur Soulard, propriétaire des locaux. Ce dernier dit avoir rompu le bail suite à des impayés répétitifs.

## COMPTE-RENDU DES DELEGUES AUX REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS SIRP, SEMOCTOM, SIPHEM, ...

### CAUE :

Monsieur le Maire résume la réunion d'information sur l'urbanisme à laquelle il a assisté avec Coralie Saintourein.

Il relate l'information portée sur la densité de constructions au travers d'exemples réalisés sur différentes communes. A l'heure où Gornac s'interroge sur la réalisation d'un document d'urbanisme, il trouve indispensable de se documenter sur des aménagements en cours sur d'autres territoires.

L'ensemble du Conseil Municipal consulte les documents graphiques des projets ou réalisations des communes de Lanton, Blanquefort et Auros fournis par le CAUE de la Gironde.

## QUESTIONS DIVERSES

### Sicli

Monsieur le Maire évoque l'entretien avec l'ingénieur de l'entreprise Aquitaine Prévention pour la mise à jour du Document Unique. Ce premier dit avoir été sensibilisé sur les positions ou repérages des extincteurs par cet ingénieur.

Monsieur le Maire explique que suite à cet entretien il a décidé de convoquer l'entreprise Sicli, en charge de la vérification des extincteurs.

Monsieur le Maire indique donc que le responsable de l'Agence de Bordeaux de la société Sicli est venu constater la situation sur les bâtiments communaux concernés. Monsieur le Maire montre le devis établi suite à cette visite et s'engage à prendre contact avec ce responsable pour plus d'informations.

### Imprimante secrétariat

Monsieur le Maire explique que le secrétariat a de plus en plus de besoins en terme de numérisation de documents. Il dit avoir pris contact avec la SA Duffau de Langon qui lui a proposé une nouvelle génération d'imprimante scanner EPSON à 285.84€ TTC. De plus, celle-ci imprime 3 000 pages par cartouche pour un coût de 40€/l'unité, au lieu de 4 000 pages par cartouche pour un coût de 100€/l'unité pour l'imprimante existante. Le renouvellement des cartouches de l'ancienne imprimante coûte environ le double du remplacement de l'imprimante nouvelle génération.

Le Conseil Municipal approuve le remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures et 30 minutes.